des Princes &c. Août 1764. plufieurs années de suite, & qui ne demandent que peu de soin dès qu'on les a semés avec les précautions nécessaires, & qu'elles ont pris racines; l'Oeconome pourroit les établit dans les pâturages un peu éloignés de son habitation, vû qu'il ne seroit pas obligé de réitérer si souvent le labour. J'en excepte les terreins trop rapides, où l'on ne peut réissir à forcer la nature sans des fraix & des peines considérables : il vaut mieux les abandonner à ses soins, si l'on est persuadé que les dépenses surpassent le profit. Nous parlerons encore de ces pâturages dans la troi-

sième partie de notre discours.

La troisième espèce de terrein, dont nous avons fait mention, sont les prés arrosés. Personne n'osera avancer que ceux-ci ne doivent être convertis en prés artificiels, puisqu'ils sont d'un raport considérable, sans qu'il coute au propriétaire ni beaucoup de soin, ni beaucoup d'argent. Il y a cependant un cas, à la vérité unique, où cet établissement pourroit être avantageux, le voici. Nous voyons souvent que des prés naturels ont été ruinés par un égayage ou arrosement trop abondant & mal dirigé; ce qui y détruit entiérement les bonnes espèces d'herbes, ensorte que le sol ne produit plus d'autres herbes que de celles qui peuvent foutenir une grande humidité: un tel fourage n'est pas fort avantageux au bétail, & suposé même que la recolte fut abondante, ces prés ne se trouveroient pas dans l'état de perfection ou ils pourroient être. Pour y remédier, l'Occonome doit les renouveller en y semant des espèces d'herbes auxquelles l'égayage peut convenir; en ce cas ce fourage artificiel seroit meilleur, quand même il ne seroit pas si abondant. Nous indiquerons dans